

L'Université de Montréal et de votre carrière.

L'Université de Montréal rassemble quelque 10 000 employés et compte parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada.

L'UdeM accueille le 2^e corps étudiant en importance au Canada et se classe parmi les cinq premières universités canadiennes en recherche, récoltant chaque année plus d'un demi-milliard de dollars en fonds de recherche.

À travers les réalisations des membres de sa communauté, l'UdeM participe à la construction du monde d'aujourd'hui et de demain.

Directrice ou directeur de l'École d'architecture Professeure ou professeur au rang d'agrégé ou de titulaire

École d'architecture | Faculté de l'aménagement

L'École d'architecture fait partie de la **Faculté de l'aménagement** de l'Université de Montréal, qui offre des programmes aux trois cycles d'études dans ses six disciplines : architecture, design industriel, design d'intérieur, design de jeux, architecture de paysage et urbanisme. La diversité, la qualité et le caractère interdisciplinaire de la formation et de la recherche menées à la Faculté en font un lieu exceptionnel de conception des milieux de vie.

L'**École d'architecture** compte 19 professeurs et environ 400 étudiants. Elle offre une formation professionnelle complète composée d'un programme de baccalauréat en sciences, Architecture, suivi d'un programme de maîtrise en architecture. Elle accueille aussi des candidats au doctorat dans son programme de Ph.D. individualisé en architecture. En collaboration avec l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, elle offre des maîtrises en conservation du patrimoine bâti, en design urbain et en montage et gestion de projets d'aménagement. De plus, elle entretient des liens avec la Faculté des arts et des sciences, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales et des échanges avec de nombreuses écoles d'architecture en Europe et dans le monde. Sa communauté étudiante est très active au sein de l'École et en dehors. Les activités des différents groupes de recherche sont présentées sur le site web de l'École (<http://architecture.umontreal.ca/>). Elles s'inscrivent dans la mission de l'École de contribuer au dynamisme et au renouvellement de la discipline.

À titre de directeur et de professeur, vous aurez l'occasion de contribuer à la promotion de l'excellence de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement :

La personne retenue sera embauchée à titre de professeur et à titre de directeur. À titre de professeur de la Faculté de l'aménagement, elle devra contribuer à l'excellence en enseignement et en recherche ou recherche-création, au fonctionnement de l'institution et au rayonnement universitaire. À titre de directeur de l'École d'architecture, elle devra jouer un rôle de leadership collégial dans la définition de priorités et de projets pour l'ensemble de l'École, assurer la gestion administrative et le développement des programmes d'enseignement et de la recherche, collaborer avec les représentants étudiants, renforcer les liens avec les diplômés et les donateurs, représenter les intérêts de l'École auprès de différentes instances universitaires et professionnelles, et assurer la présence de l'École sur les scènes locales et internationales.

Le nouveau directeur ou la nouvelle directrice devra contribuer à positionner l'École de manière favorable sur des enjeux tels que l'architecture face à la mondialisation, l'intégration de la recherche en architecture, le renouvellement théorique de la discipline, l'intégration critique des nouvelles technologies numériques et constructives, la contribution de l'architecture à la durabilité et la résilience des milieux bâtis et des communautés et la collaboration interdisciplinaire dans la conception des milieux de vie.

Le mandat de direction est d'une durée de 4 ans et peut être renouvelé.

Pour réussir dans ce rôle, vous devez :

La personne retenue doit posséder une expertise de haut niveau dans le domaine de l'architecture et une bonne connaissance du milieu professionnel, en plus de posséder des compétences en leadership, communication et gestion. Elle devra satisfaire aux exigences de nomination à titre de professeur agrégé ou titulaire et elle devra répondre aux critères de sélection en possédant :

- Un doctorat, ou combinaison d'études post-professionnelles, d'expérience et d'activités de recherche jugée équivalente;
- Une maîtrise professionnelle en architecture ou diplôme équivalent;
- Une expérience de recherche et d'enseignement en milieu universitaire;
- Un dossier de publications de haut niveau;

- Une attitude collégiale, capacité à exercer un leadership de concertation et de rassemblement autour de projets communs et habileté à travailler en collaboration avec tous les membres de la communauté universitaire ;
- Une connaissance suffisante de la langue française **ou** l'engagement à l'apprendre une fois en poste par l'entremise du programme de soutien à l'apprentissage de la langue française offert par l'UdeM, en vertu de la [Politique linguistique de l'Université de Montréal](#) ;
- Une maîtrise fonctionnelle de l'anglais

Une expérience de gestion académique et une expérience de pratique professionnelle sont des atouts importants.

Comment soumettre votre candidature

Les candidats sont invités à soumettre leur candidature avant le 15 octobre 2020 en nous faisant parvenir les documents suivants :

1. Une lettre de candidature dans laquelle le candidat ou la candidate énonce (a) sa compréhension des enjeux les plus importants dans la pratique, l'enseignement et la recherche en architecture, (b) sa vision du développement de l'École d'architecture et le rôle qu'il ou elle entend y jouer, ainsi que (c) son programme de recherche et d'enseignement ;
2. Un curriculum vitae détaillé;
3. Des exemplaires de travaux publiés (max. 3 travaux, 60 pages);
4. Un dossier d'enseignant incluant la liste des cours enseignés, des exemples de plans de cours et de travaux d'étudiants et autres informations pertinentes;
5. Trois lettres de recommandation, envoyées directement par leurs rédacteurs, qui traitent, entre autres, des habiletés du candidat ou de la candidate à diriger une école d'architecture;

Les lettres de candidature et les lettres de recommandation doivent être adressées à :

M. Raphaël Fischler
Doyen de la Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
Montréal QC H3C 3J7
Canada

Les dossiers de candidatures (éléments 1 à 4 regroupés en un seul document PDF) et les lettres de recommandation (séparément) doivent être envoyés à l'adresse suivante :

directionarchitecture@ame.umontreal.ca

Plus d'information sur le poste

N° d'affichage	AME 11-18/6_2
Période d'affichage	Jusqu'au 15 octobre 2020, ou jusqu'à ce que le poste soit comblé
Traitement	L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.
Date d'entrée en fonction	Le 1 ^{er} juin 2021

Par l'entremise de son programme d'accès à l'égalité en emploi, l'Université de Montréal invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes ayant des limitations à soumettre leur candidature. Lors du recrutement, nos outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes vivant avec des limitations et qui en font la demande. Soyez assurés de la confidentialité de cette information. L'Université adopte une définition large et inclusive de la diversité qui va au-delà des lois applicables. Elle encourage ainsi toutes les personnes, peu importe leurs caractéristiques, à poser leur candidature. Conformément aux exigences sur l'immigration en vigueur au Canada, notez que la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Selon les procédures de nomination en vigueur à l'UdeM, les membres de l'Assemblée des professeurs peuvent consulter tous les dossiers de candidature. Si vous souhaitez que votre candidature demeure confidentielle jusqu'à l'établissement de la liste restreinte de recrutement, veuillez le mentionner.



Université 
de Montréal
et du monde.